CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 15 minutes Salle socio éducative de Prissé-la-Charrière

Quorum: 9

Présents:

Mme BERATTO Eve, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Frédéric, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

Procuration(s):

Absent(s):

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme PAQUET Stéphanie

Excusé(s):

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Virginie

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du compte-rendu du 2 mars 2023

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2023-11 Objet : Vote du compte de gestion 2022

Monsieur Jean-François SALANON, maire de la commune de Plaine-d'Argenson, expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Niort de la collectivité est conforme à ses écritures.

Le Conseil Municipal de Plaine-d'Argenson après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui s'établissent ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	the murrens he auc (mo).
Dépenses mandatées	886 385.59 €	Dépenses mandatées	307 542.48 €
Recettes mandatées	1 104 986.70 €	Recettes mandatées	127 443.91 €
Résultat de l'exercice	218 601.11 €	Résultat de l'exercice	- 180 098.57 €
Report	337 184.39 €	Report	- 93 700.00 €
Excédent de fonct. Cumulé	555 785.50 €	Solde exécut. Invest.	- 273798.57 €

VOTE: Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-12

Objet: Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire après avoir remis un exemplaire du compte administratif aux membres de l'assemblée, rappelle que ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population et témoigne de la santé financière de la commune. Le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif. Mr ROUSSEAU Thierry, adjoint aux finances, élu président de séance

présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. SALANON Jean-François, maire. Il constate, pour la comptabilité de 2022, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice. Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de		Section	
Fonctionnement		d'Investissement	
Dépenses mandatées	886 385.59 €	Dépenses mandatées	307 542.48 €
Recettes mandatées	1 104 986.70 €	Recettes mandatées	127 443.91 €
Résultat de l'exercice	218 601.11 €	Résultat de l'exercice	- 180 098.57 €
Report	337 184.39 €	Report	- 93 700.00 €
Excédent de fonct, cumulé	555 785.50 €	Solde exécut. invest.	- 273798.57 €
Reste à réaliser		Reste à réaliser	- 8 331.57 €
Résultat net de clôture	555 785.50 €	Solde exécut. invest.	- 282 130.14 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-13 Objet : Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réforme fiscale de 2023 :

La suppression de la taxe habitation sur les résidences principales et la reprise du vote du taux sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ainsi en 2023, il convient de voter trois taux d'imposition :

- La taxe foncière bâtie,
- La taxe foncière non bâtie.
- La taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (à défaut de vote, la commune ne percevra pas de produit à ce titre.)

Monsieur le maire propose de maintenir les taux votés l'an passé pour les deux premières taxes et de se référer au taux proposé sur l'état de notification des taux d'imposition (état 1259) pour la dernière taxe :

- La taxe foncière bâtie : 32.31 %
- La Taxe foncière non bâtie : 42.55 %
- La taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.20

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-14 Objet : Affectation des résultats 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	218 601,11 €
- un excédent reporté de :	337 184,39 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	555 785,50 €
- un déficit d'investissement de :	273 798,57 €
- un déficit des restes à réaliser de :	8 331,57 €
Soit un besoin de financement de	282 130,14€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	555 785.50 €
EXCÉDENT AFFECTATION COMP LÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	282 130.14 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT

273 798.57 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-15 Objet : Vote du budget 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SALANON Jean-François, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses : Recettes : 802 540.60 €

802 540.60 €

Fonctionnement

Dépenses : Recettes : 1 377 422.36 €

1 377 422.36 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-16 Objet : Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal accorde les subventions aux associations suivantes :

A.S.P. L'ESTUAIRE	50
ADMR BEAUVOIR SUR NIORT	1000
APF FRANCE HANDICAP	50
BADMINTON CLUB CANTON DE BEAUVOIR	100
BANQUE ALIMENTAIRE DES DEUX SEVRES	100
CONSEIL LOCAL FCPE - COLLEGE ALBERT CAMUS	100
CYCLO VTT BEAUVOIR SUR NIORT	100
FRANCE ALZHEIMER 79	50
JUDO CLUB PLAINE DE COURANCE	100
LES RESTAURANTS DU COEUR	100
L'ETBN 79 (TWIRLING BATON)	100
MARCH'ENSEMBLE	50
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50
SSIAD SERVICE DE SOINS PLAINE ET MARAIS	200
UNC AFN BEAUVOIR	100
WHY NOT (Chorale)	100
UNION POUR LA MUSIQUE	100
FRANCE ADOT 79	50
FOYER SOCIO EDUCATIF (FSE)	50
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (sensibilisation aux risques routiers)	50
ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUES	50
SOUVENIR FRANCAIS BEAUVOIR SUR NIORT	100
TOTAL	2750

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Nouvelle convention campagne de stérilisation des chats

Ce point, inscrit à l'ordre du jour, est reporté à un prochain conseil municipal, dans l'attente de la réception du projet de la nouvelle convention de l'association pas de chat sans toit.

Numéro interne de l'acte : 2023-17

Objet : Règlement intérieur et tarif des marchés de producteurs locaux

Monsieur le maire présente le règlement intérieur unique pour les deux marchés de producteurs locaux de l'année 2023 et propose de maintenir le prix de l'emplacement appliqué en 2022 soit 2 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du règlement intérieur 2023 des marchés de producteurs locaux.

- APPROUVE ce dernier, annexé à la présente délibération,
- MAINTIEN le prix de l'emplacement à 2 € le mètre linéaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2023-18

Objet : Présentation de devis pour l'acquisition d'un lamier et d'une autolaveuse

Actuellement la commune partage un lamier avec la commune de Beauvoir-sur-Niort, utilisé pendant les mêmes périodes, d'où la difficulté de pouvoir en disposer durant les saisons d'élagage. Ce matériel permet au service technique un gain de temps et de réaliser un travail propre avec des coupes franches.

Mr RIVIERE, second adjoint au maire, présente différents devis et modèles de lamier : il propose de retenir le devis de l'entreprise GONNIN DURIS pour un lamier de la gamme classique, neuf, avec 4 plateaux à couteaux mobiles et une lame de scie pour un montant H.T. de 9 000€ soit un montant T.TC. de 10 800 €.

D'autre part l'autolaveuse de la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière devient vétuste. Vu la nécessité d'équi- per la salle des fêtes de Belleville de ce type matériel, Monsieur le Maire propose de laisser celle, vétuste, à la salle des fêtes de Belleville et d'en acquérir une neuve, tractée, pour la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière. Monsieur le Maire présente des devis et propose de retenir la laveuse tractée de l'entreprise OBYO GROUPE pour un montant H.T. de 6 513.26 € soit un montant T.T.C. de 7 815.91 €;

Après avoir étudié les devis et délibéré, le Conseil Municipal, décide d'acquérir :

- auprès de l'entreprise GONNIN DURIS, un lamier de la gamme classique, neuf, avec 4 plateaux à couteaux mobiles et une lame de scie pour un montant H.T. de 9 000€ soit un montant T.TC. de 10 800 €;
- auprès de l'entreprise OBYO GROUPE, la laveuse tractée pour un montant H.T. de 6 513.26 € soit un montant T.T.C. de 7 815.91 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

La visite du Musée Bernard d'Agesci a été reprogrammée le jeudi 22 juin 2023 à 18h00. Choix du traiteur pour le repas des aînés : traiteur Minoza pour un menu à 29.60 €. Contrôler les horaires d'éclairage public de l'ensemble du parc.

Le Noure Jean-François SACANON